

Mémoire d'un groupe de citoyens présenté par :

Laurier Nichols, ing. LEED

10 mars 2009

Un groupe de citoyens

Laurier Nichols, ing. LEED (diplômé de l'École Polytechnique)

Danielle Verrier, traductrice et terminologue agréées (diplômée de l'Université de Montréal)

Daniel Choquette, conseiller en communication

Un groupe de citoyens (suite)

Murielle Verrier, historienne (diplômée de l'Université de Montréal)

Pierre Verrier, psychiatre, Hôpital du Sacré-Coeur

Intérêt pour le projet :

Le campus de l'université est situé à proximité de notre résidence.

Nous avons un intérêt pour un développement harmonieux du campus de l'U de M qu'on juge exceptionnel.

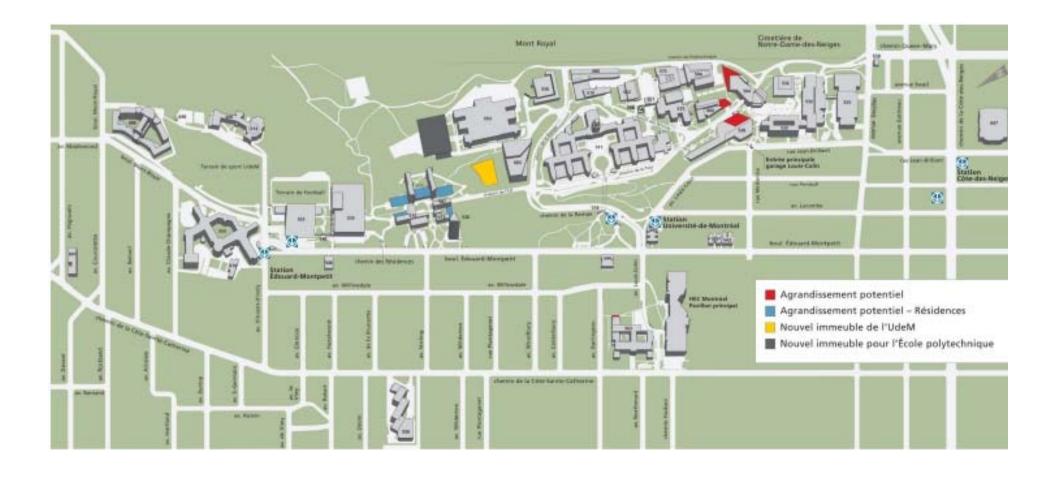
En 2003, nous sommes très heureux de l'achat du 1420, Mont-Royal, ce qui permet de continuer la mission éducative de cet établissement.

Intérêt pour le projet :

Un article de Forum (journal de l'U de M) confirme la volonté de maintenir la vocation éducative du bâtiment.

Le 1420, boul. Mont-Royal offre une occasion unique pour le prolongement logique du campus de l'U de M.

Le bâtiment est à distance de marche d'une des trois stations de métro qui desservent le campus de l'U de M.



Ce plan d'aménagement montre clairement qu'il est possible de combler les besoins d'espaces pour plusieurs années.

Intérêt pour le projet :

En 2006, on apprend avec stupéfaction la mise en vente du bâtiment en raison des coûts d'aménagement élevés.

On apprend par la suite que ce bâtiment, qui fait partie de patrimoine du Québec, pourrait passer entre les mains d'intérêts privés.

Nous nous opposons au changement de vocation : institutionnelle (éducative) à résidentielle, du bâtiment du 1420, boul. Mont-Royal.

Ce bâtiment est un symbole de la contribution des religieuses à l'éducation du Québec.

Ce bâtiment fait partie du patrimoine du Québec.

Les différentes administrations publiques ne doivent pas changer la vocation du bâtiment.

Lors de la vente à l'U de M, le bâtiment était protégé par un règlement de zonage, il n'était donc pas nécessaire d'inscrire de conserver la mission éducative du bâtiment.

Un engagement moral avait été donné et l'administration de l'U de M doit le respecter.

Les coûts d'aménagement des espaces sont trop élevés (6 000 \$ / m² de superficie nette).

Le bâtiment couvre 40 000 m² de superficie brute, il semble surprenant qu'on ne puisse aménager que 20 000 m² de superficie nette.

Normalement le rapport de superficie nette à superficie brute n'est pas aussi bas (on l'estime ici à 50 %).

Les coûts pour l'ajout de gicleurs automatiques seraient importants.

En général, pour un bâtiment, le coût des gicleurs est de l'ordre de 35 \$ / m² (net).

Ce coût contribue marginalement au montant indiqué de 6 000 \$ / m².

Le coût d'installation des gicleurs serait aussi nécessaire pour un immeuble neuf.

Il a été mentionné qu'il y avait des coûts élevés pour la décontamination du sol en raison de la présence de réservoirs de mazout.

Ces mêmes coûts pourraient être tout aussi importants sur d'autres sites.

Préoccupations liées au projet :

Le public manque d'information sur la qualité du bâtiment existant du 1420, boul. Mont-Royal pour juger de la pertinence des arguments soulevés par l'U de M.

D'autres bâtiments construits à la même époque ont fait l'objet de réaménagement.

Les différentes administrations publiques doivent faire preuve de plus de transparence dans l'évaluation de ce dossier.

Préoccupations liées au projet :

Nous nous opposons au principe de concordance soulevé par l'administration de la Ville de Montréal pour annuler la réglementation en vigueur dans l'arrondissement Outremont.

Nous rejetons le changement de vocation du bâtiment : institutionnelle (éducative) à résidentielle.

Le projet présenté ne répond pas à nos préoccupations écologiques.

Un système d'évaluation des bâtiments écologiques a été créé par le Conseil du bâtiment durable du Canada.

Selon ce système, la performance énergétique est nettement plus importante (facteur de 10) que l'ajout d'un toit végétal.

La récupération de la chaleur des débits d'évacuation doit être utilisée pour le chauffage de l'air neuf de ventilation.

Le chauffage de l'air neuf de ventilation nécessite une dépense importante d'énergie. Il existe des appareils avec un taux de récupération de l'ordre de 85 %.

Cette mesure doit être considérée prioritairement.

Le projet présenté n'utilise pas la géothermie.

L'utilisation partielle de la géothermie est rentable et permet de limiter l'impact (visuel et sonore) des équipements de rejet de chaleur (réf. Maison Lady-Meredith).



Maison Lady Meredith

Système de géothermie avec puits

Les coûts d'installation de 80 puits de captation et de rejet de chaleur pourraient être récupérés après une période de 5 à 6 ans.

Pour garder la rentabilité, il faut prévoir une utilisation partielle de la géothermie.

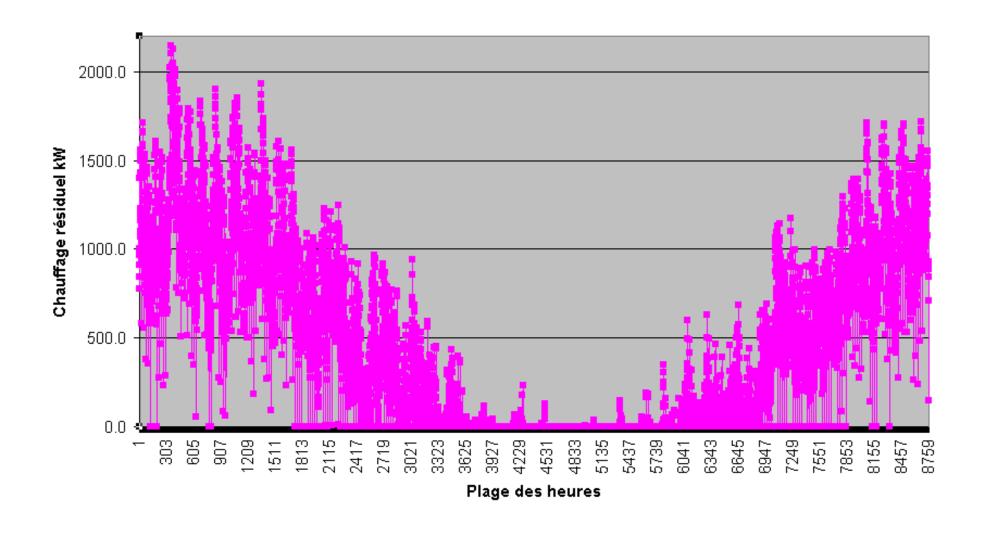
Une puissance de 50 % de la puissance maximale de chauffage doit être installée. Un système d'appoint est nécessaire durant les périodes de pointe de chauffage.

Besoins de chauffage du bâtiment : 4 000 000 kWh

Puissance de chauffage : 2 150 kW

--- Chauffage residuel

Bilan thermique du bâtiment

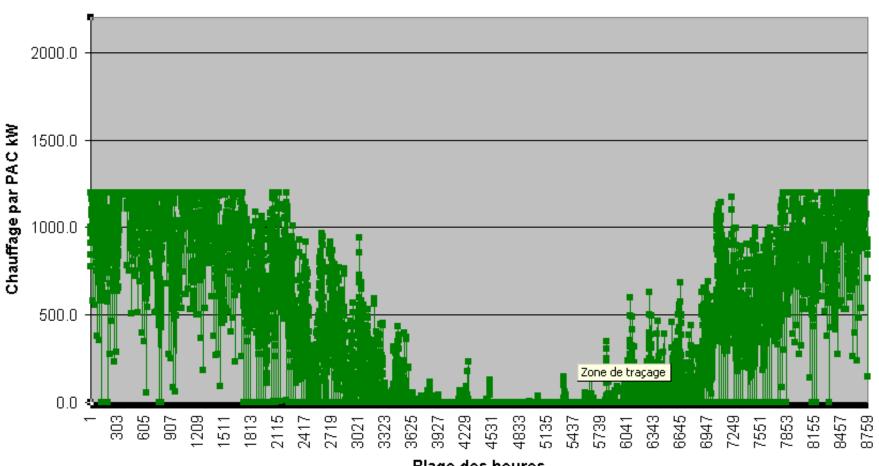


Énergie fournie par PAC: 3 863 000 kWh

Puissance de chauffage: 1 200 kW

—— Chauffage par PAC

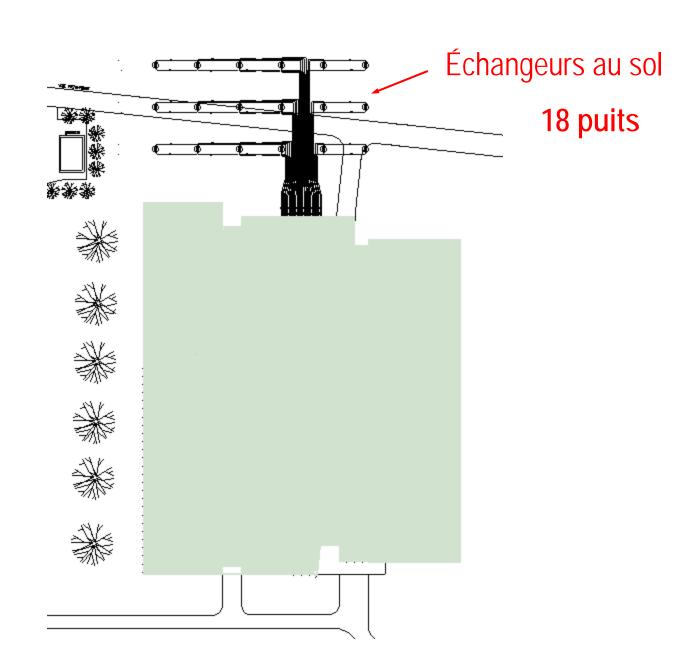
Bilan thermique du bâtiment



Plage des heures

Le forage dans le roc est courant et la plupart du temps avantageux.

Le champ des capteurs peut être installé en dessous des aménagements extérieurs.



La présence de radiateurs en fonte pourrait être un avantage pour améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Il est possible d'utiliser de l'eau de chauffage à basse température.

L'aménagement pourrait s'inspirer du pavillon McDonald-Harrington de l'Université McGill.

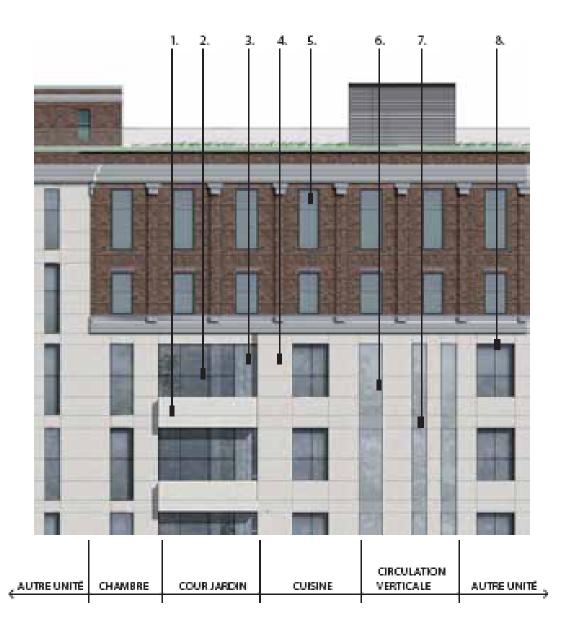


Chauffage par radiateurs en fonte

Nous rejetons l'utilisation des murs rideaux.

Les murs rideaux sont caractérisés par des ponts thermiques créés par l'ossature de support.

La perte thermique de l'ensemble peut faire en sorte qu'on ne respecte pas une exigence obligatoire du CMNÉB.



Exemple de pont thermique :



GUIDE DE MODÉLISATION EE4 – PEBC VERSION 1.6

Pour la version 1.6 du logiciel EE4

omposentes de construction Matériaux		Coefficient R		
	Épaisseur Ossature	Cavité	Ossature	
Film d'air sur la surface extérieure		0.170	0.170	
Verre architectural	0.125	0.050	0.050	
Lame d'air	1.000	0.840	0.840	Insérer
Panneau de gypse	0.500	0.450	0.450	
Isolant de fibre de verre, Colle organique	5.000 X	20.000	0.012	
Acier galvanisé	0.125	0.000	0.000	Ajouter
Lame d'air	2.000	0.875	0.875	
Panneau de gypse	0.500	0.450	0.450	Supprimer
Film d'air sur la surface intérieure		8.680	083,0	
Poids; 33.7 lbs/ff	Somme Partielle	23.515	3.527	
pacité calorifique: 5.0 Btu/ff-°F.	Coefficient L	total: 0,	1072	
	Coefficient F	l totat	9.3	

₽K

∆nnuler

Nous rejetons l'utilisation excessive des surfaces vitrées.

Les pertes thermiques du verre (unité scellée) sont 10 fois supérieures à celles des murs.

En système impérial, le verre (unité scellée) a une résistance thermique de 1.5 à 2 alors qu'un mur a une résistance thermique de 20.

Il faut préciser le type de vitrage utilisé.



Nous ne pouvons accepter la proposition de réglementation concernant les appareils en toiture.

Les hauteurs limites ne sont pas précisées pour les cages d'escalier, les salles de mécanique d'ascenseurs et les salles de mécanique des systèmes CVCA.

